Envoyé en préfecture le 03/05/2016
Reçu en préfecture le 03/05/2016
Affiché le 03 MAI 2016
ID : 026-212600969-20160419-D37_2016-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37/2016

Objet : Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes « produits divers » (délégation du Conseil Municipal au Maire) à compter du 1er mai 2016

Le Maire de la Commune de Clérieux, par délégation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté en date du 4 janvier 1995 instituant une régie de recettes pour l'encaissement de produits divers,
Vu l'arrêté en date du 19 avril 1996 qui modifie la liste des produits encaissés dans le cadre de la régie « produits divers »,
Vu l'arrêté 15/2014 du 7 février 2014 portant nomination d'un régisseur et d'un suppléant,
Vu la délibération 24/2016 du 13 avril 2016 relative à la mise en place d'un règlement intérieur et d'une grille tarifaire pour la mise à disposition de la Maison des Associations,
Vu la délibération 27/2014 en date du 23 avril 2014 relative aux délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire, l'autorisant à créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28 AVR. 2016

ARRETE

ARTICLE 1 : La régie de recettes pour l'encaissement de produits divers, créée le 4 janvier 1995, est élargie aux encaissements éventuels relatifs à l'occupation à titre onéreux de la Maison des Associations.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté établi sur délégation du Conseil Municipal sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Il peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, ou d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Clérieux.

ARTICLE 4 : Le comptable public, le Maire, seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 19 avril 2016

Le Maire

MAIRIE DE CLERIEUX (Drôme)

Fabrice LARUE

28 AVR. 2016

LE COMPTABLE PUBLIC
HENRI MOROS

Le régisseur titulaire
et le mandataire suppléant
Précédées de la formule « vu pour acceptation »

Vu pour acceptation Mme BERNARD Colette

Vu pour acceptation Mme DUBOIS Sandrine